

## Aide à l'adaptation de l'engraissement

Nouveau dispositif.  
2010-2011-2012



## Aide à l'adaptation de l'engraissement

- Objectif 1 : inciter les éleveurs à mettre en place et pérenniser une production de jeune cheval de boucherie.
- Objectif 2 : approvisionnement réguliers des marchés et notamment de février à septembre.
- Objectif 3 : structuration de la filière par le renforcement de l'engagement entre l'éleveur et son OP.



## Aide à l'adaptation de l'engraissement : Bénéficiaires

- Bénéficiaires :
  - éleveurs individuels, GAEC ou sociétés
  - Animaux abattus entre 10 et 20 mois, poids sup à 450 kg vif ou 270 kg de carcasse
  - Animaux abattus entre le 1 février et 30 septembre.
  - Identifiés SIRE
  - Détenus plus de 2 mois sur l'exploitation



## Aide à l'adaptation de l'engraissement : Calcul de l'aide

Indicateur de commercialisation	Montant de l'aide forfaitaire		
	Année 1 A1	Année 2 A2	Année 3 A3
de 3 à 9	600 €	480 €	360 €
de 10 à 19	1800 €	1440 €	1080 €
20 et +	2700 €	2160 €	1620 €



## Aide à l'adaptation de l'engraissement : Modalités

- Financeur : France AGRIMER
- Enveloppe globale : 380 000 euros
- Aide minimis : plafond de 7500 euros/bénéficiaires
- Après des DDAE au plus tard le 30 novembre :
  - Demande
  - RIB
  - Liste des animaux avec tickets de pesée ou copie de la facture avec âge et poids.

